

DEMANDE DE CARTE POUR LA VISA BONUS CARD

Oui, je demande la Visa Bonus Card.

Prière de compléter intégralement en caractères d'imprimerie, puis de signer et de retourner le document avec les pièces jointes requises.

Choisissez votre Visa Bonus Card

La carte supplémentaire doit correspondre au type de la carte principale.



	Classic	Gold	Exclusive	Prepaid
Cotisation annuelle carte principale	<input type="checkbox"/> CHF 48	<input type="checkbox"/> CHF 144	<input type="checkbox"/> CHF 216	<input type="checkbox"/> CHF 48
Cotisation annuelle carte supplémentaire	<input type="checkbox"/> CHF 24	<input type="checkbox"/> CHF 72	<input type="checkbox"/> CHF 108	<input type="checkbox"/> CHF 24

Je souhaite obtenir la limite suivante pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à ce compte:

CHF

La limite souhaitée pour le compte fera l'objet d'un examen individuel et d'une évaluation sur la base de votre situation financière. En outre, la limite accordée pour ce compte correspondra à la limite de crédit convenue.

* Champs obligatoires: ne peuvent être laissés vides.

1. Coordonnées personnelles (carte principale)

*Langue souhaitée pour la correspondance

Allemand Français Italien

*Nom *Monsieur *Madame

*Prénom

*Rue, n° Case postale

*NPA *Lieu Pays

*Tél. portable Tél. domicile

Veuillez saisir le numéro de téléphone portable auquel nous pouvons vous joindre pendant la journée si nous avons des questions. Il vous servira également pour vos achats en ligne.

*E-mail

*Etat civil *Nombre d'enfants à charge

*Date de naissance *Nationalité

*Autorisation de séjour (joindre impérativement une copie de l'autorisation de séjour)

B C G Autre:

*En Suisse depuis *mois *année

*Autorisation de séjour depuis *mois *année

Domicilié à cette adresse depuis *mois *année

*Précédente adresse

*si domicilié depuis moins de deux ans à l'adresse actuelle

*domicile légal (pour résident à la semaine)

Rue, n° Case postale

NPA Lieu Pays

2. Données professionnelles (carte principale)

*Type d'emploi

*Employeur/Source de revenus

*Rue, n°

*NPA *Lieu Pays

*Profession

*Tél. travail *Revenus bruts/an CHF

Les informations susmentionnées renvoient aux revenus du ménage (époux et épouse conjointement).

3. Informations du titulaire (carte supplémentaire)

Oui, je demande une carte supplémentaire pour une personne vivant dans mon foyer.

Nom Monsieur Madame

Prénom

Date de naissance Tél. portable

E-mail Nationalité

4. Identification de l'ayant droit économique

Je soussigné (demandeur de la carte principale) confirme que les fonds utilisés pour payer la carte ou la facture ou pour charger la carte et/ou les fonds versés à l'émetteur de la carte au-delà de ce/s montant/s

- m'appartiennent
- appartiennent à mon représentant légal* (dans le cas des mineurs)
- m'appartiennent ainsi qu'au titulaire de la carte supplémentaire
- appartiennent à la personne suivante¹

¹Nom de l'ayant droit économique Monsieur Madame

¹Prénom de l'ayant droit économique

Date de naissance Nationalité

Rue, n°

NPA Lieu Pays

*J'entretiens la relation suivante avec la personne marquée d'une¹:

En tant que titulaire de la carte principale, je m'engage à communiquer toute modification de ces données à l'émetteur de la carte. Le fait de fournir intentionnellement des informations erronées dans le présent formulaire constitue une infraction (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres).

5. Prestations optionnelles

- Protection de perte pour la carte principale et la carte supplémentaire: CHF 1.50 par mois (CHF 18 par an)
- Assurance de solde: pour 0,49 % du montant de la facture mensuelle
- ScanProtect Couverture individuelle: CHF 80 par an
- ScanProtect Couverture familiale: CHF 99 par an

6. Envoi de la facture

Je souhaite que la facture me soit envoyée:

- par voie électronique via le portail en ligne (gratuit)
- sur papier par courrier (CHF 2)

Important: si vous ne cochez aucune case et si vous ne vous inscrivez pas sur le portail en ligne myonlineservices.ch, vous recevrez automatiquement la facture par courrier.

7. Déclaration du demandeur/du titulaire de carte

Par souci de lisibilité, seule la forme masculine a été utilisée pour la rédaction du texte ci-après. Elle fait par analogie indifféremment référence à la femme et à l'homme ainsi qu'aux groupes de personnes. Je certifie que mes indications sont exactes et confirme que j'ai lu et que j'accepte les Conditions générales pour les cartes de paiement personnelles de Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich) (ci-après «Emetteur») ci-jointes ainsi que les Conditions générales d'assurance (consultables sur bonuscard.ch ou pouvant être demandées par téléphone). Fait également partie intégrante de ce contrat la vue d'ensemble des prestations dont des extraits sont repris ci-après et dont la version actualisée peut être consultée à tout moment sur bonuscard.ch. J'accepte que l'Emetteur me remette, sur la base de l'examen de ma demande, un autre type de carte (carte prépayée à la place d'une carte de crédit par exemple) que celui que j'ai demandé. J'autorise l'Emetteur à sauvegarder, traiter, utiliser et exploiter mes données contractuelles et transactionnelles afin de créer mon profil client et à les traiter à des fins de marketing et d'étude de marché. L'Emetteur sera ainsi en mesure de me fournir un conseil personnalisé et de me faire parvenir par courrier, par e-mail ou par SMS des offres sur mesure de l'Emetteur et des informations sur ses produits et prestations. Vous trouverez davantage de précisions concernant notre politique en matière de protection des données sur bonuscard.ch/fr/protection-des-donnees.

Localité, date

Signature du demandeur

Signature du titulaire de la carte supplémentaire

Signature du représentant légal

Avez-vous pensé à tout?

- Demande dûment complétée et signée
- Copie d'une pièce d'identité du demandeur, du représentant légal et du titulaire de la carte supplémentaire demandée en annexe (photo, signature et date de délivrance visibles sur la copie) ou téléchargées en ligne. Pour les Suisses: passeport, carte d'identité (recto verso) ou permis valable. Pour les étrangers: permis de séjour valide.

Code promo

CONDITIONS GÉNÉRALES

Extrait des conditions générales pour les Cartes de paiement personnelles de Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich) (ci-après Emetteur)

Déclaration

Le titulaire de carte reconnaît par la présente que l'information contenue ci-après ne constitue qu'un extrait des conditions générales (ci-après « CG ») de Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich). Il reconnaît également qu'en signant cette demande de carte, la version intégrale des CG de l'Emetteur fera partie intégrante de ce contrat. Les CG intégrales peuvent être consultées à tout moment sur le site web des produits y relatif. Le titulaire de la carte recevra un exemplaire des CG actuelles de l'Emetteur en même temps que sa carte.

Version juillet 2016

1. Utilisation de la Carte

A l'acceptation de la demande de Carte par l'Emetteur, le titulaire reçoit une Carte personnelle et intransmissible, établie à son nom. L'Emetteur se réserve le droit d'attendre le paiement d'une Cotisation pour envoyer et/ou activer la Carte et/ou faire explicitement activer la Carte par le titulaire du compte. La Carte permet à son titulaire de payer sans argent liquide des marchandises et des services auprès de tous les points d'acceptation de la Carte dans le monde entier, dans le cadre des limites individuelles (cf. chiffre 2.3 des CG), et de retirer de l'argent liquide auprès des agences autorisées ainsi qu'auprès des distributeurs automatiques labellisés à cet effet en Suisse et à l'étranger. Le paiement a lieu:

- au moyen d'une signature sur le justificatif de vente. La signature doit correspondre à celle figurant sur la Carte. Les points d'acceptation peuvent demander la présentation d'une pièce d'identité officielle;
- au moyen de la saisie du code NIP personnel;
- en indiquant le nom, le numéro de Carte et la date d'expiration ainsi que, le cas échéant, le code de vérification indiqué au dos de la Carte dans le champ réservé à la signature, pour des paiements par téléphone, par Internet ou par courrier;
- au moyen de la simple utilisation de la Carte (sans signature, code NIP ni autres indications), à des points de paiement automatisés spécifiques (p. ex. caisses de parkings, péages d'autoroutes ou en cas de paiement sans contact).

Le titulaire reconnaît l'ensemble des transactions autorisées de cette manière, respectivement les créances des points d'acceptation qui en découlent. En même temps, le titulaire, en utilisant celle-ci, autorise l'Emetteur de manière irrévocable à payer sans autres formalités les créances correspondantes des points d'acceptation. En outre, le titulaire du compte s'engage à payer non seulement toutes les transactions effectuées avec les Cartes correspondantes, mais aussi, et en particulier, les Cotisations et intérêts dus ainsi que les frais encourus par l'Emetteur pour les services sollicités. L'utilisation de la Carte à des fins illicites est interdite. L'Emetteur peut percevoir pour les Cartes, leur utilisation et les services y relatifs, des Cotisations, commissions et intérêts et les débiteur du compte. Un aperçu complet des Cotisations est repris dans le récapitulatif des prestations qui peut être consulté à tout moment sur le site web des produits y relatif.

2. Limites

La limite applicable est communiquée par écrit au titulaire au moment de l'envoi de celle-ci. L'Emetteur se réserve le droit de modifier ou de suspendre les possibilités d'utilisation de la Carte ainsi que les limites, en tout temps et sans indication des motifs.

3. Modalités de paiement, retard

Le titulaire du compte possédant une Carte ayant une option de crédit peut faire usage des possibilités de paiement suivantes:

- paiement de l'intégralité du montant dû selon le relevé de compte mensuel sans déduction; ou
- paiement de montants partiels à choix qui dépassent le montant minimal à payer indiqué sur le relevé de compte mensuel. Conformément au récapitulatif des prestations, un intérêt annuel est facturé sur le montant total à recevoir jusqu'au paiement intégral à l'Emetteur. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux d'intérêt annuel sera communiquée au titulaire sur la facture ou sous une autre forme appropriée. L'intérêt est calculé dès la date de comptabilisation de chaque transaction correspondante et figure séparément dans les relevés de comptes suivants. Il est débité en sus des montants dus et des transactions opérées entre-temps. La limite totale prévue au chiffre 2.3 des CG ne pouvant pas être dépassée.

Un paiement partiel sera imputé préalablement sur la dette d'intérêts. Le titulaire du compte peut payer en tout moment l'intégralité du montant dû. Pour les transactions effectuées pendant les 14 premiers jours à compter de la réception de la Carte et en cas de révocation par le titulaire, la possibilité de paiements partiels est exclue. L'option de crédit peut être modifiée ou suspendue par l'Emetteur, en tout temps et sans indication des motifs. Le titulaire du compte est en demeure sans qu'une interpellation ne soit nécessaire lorsqu'il ne paye pas ponctuellement le montant minimal indiqué sur le relevé de compte. Dans ce cas, l'Emetteur a le droit d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité du montant dû et peut exiger un intérêt à hauteur de l'intérêt annuel selon le récapitulatif des prestations dès la date de comptabilisation de chaque transaction concernée. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année.

4. Résiliation du contrat

Le titulaire avec option de crédit a le droit de révoquer par écrit le contrat dans les 14 jours dès sa réception. Par ailleurs, le titulaire ou l'Emetteur peuvent, en tout temps et sans indication de motifs, demander le blocage de la Carte ou/et la résiliation du rapport contractuel. La résiliation de la Carte principale ou du compte entraîne automatiquement celle des Cartes secondaires. L'éventuel solde du compte est transféré sur le compte bancaire ou postal suisse indiqué par écrit par le titulaire du compte, après déduction d'éventuels frais administratifs. La résiliation (respectivement la révocation) entraîne l'exigibilité immédiate sans autre formalité de toutes les sommes encore dues (y compris des montants non encore facturés ou débités). Le titulaire n'a aucun droit à un remboursement au prorata de la Cotisation annuelle, respectivement des primes annuelles

payées. Après résiliation (respectivement révocation), le titulaire doit spontanément et immédiatement rendre inutilisable ou restituer à l'Emetteur sa Carte ainsi que d'éventuelles Cartes supplémentaires. Malgré la résiliation/la révocation/le blocage, l'Emetteur se réserve le droit de débiter au titulaire la totalité des dettes résultant de causes intervenues avant la destruction effective/restitution de la Carte (notamment les facturations dues à des services répétitifs, tels que des abonnements de journaux, des Cotisations, et des services en ligne). Le titulaire qui veut renoncer au renouvellement d'une Carte ou de Cartes supplémentaires doit en informer l'Emetteur par écrit au moins deux mois avant l'expiration de la Carte concernée, à défaut de quoi, le cas échéant, d'éventuels frais administratifs lui seront débités.

5. Obtention de renseignements

Sur la base des données du demandeur/titulaire de Carte indiquées dans la demande de Carte, l'Emetteur procède à un examen (également à un examen de solvabilité dans l'hypothèse de Cartes avec une option de crédit). Le demandeur de Carte/titulaire confirme que les indications faites dans la demande de Carte correspondent à la réalité. Le demandeur de Carte/titulaire ainsi que son éventuel représentant légal autorise l'Emetteur à prendre tous les renseignements jugés nécessaires pour l'examen de la demande de Carte ainsi que pour la bonne exécution du contrat auprès des offices publiques, de son employeur, de l'Emetteur (ou précédent ayant droit) et des sociétés qui lui sont affiliées, de l'Association pour la gestion d'une centrale d'information de crédit (ZEK), du centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ainsi qu'auprès d'autres opérateurs économiques ou d'autres autorités imposées par la loi. L'Emetteur est également autorisé d'aviser la ZEK (ainsi que les autorités similaires telles que l'IKO dans la mesure où une obligation légale l'y contraint) en cas de blocage de Cartes, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisations frauduleuses de la Carte. La ZEK et l'IKO sont expressément autorisées à rendre ces données accessibles à leurs membres. Le demandeur de Carte prend note et accepte que sa demande puisse être rejetée sans indication du motif.

6. Utilisation de données

En cas d'utilisation de la Carte, l'Emetteur ne reçoit que les informations dont il a besoin afin d'établir la facture destinée au titulaire de la Carte. Le titulaire de la Carte accepte que, même en cas de transactions effectuées en Suisse, ces informations soient acheminées vers l'Emetteur de Carte par le biais des réseaux internationaux de Cartes de crédit. Il autorise l'Emetteur et ses partenaires contractuels à utiliser les données en relation avec l'utilisation de la Carte (données sur le titulaire, transactions réalisées avec la Carte et prestations complémentaires) à des fins d'exécution de toutes les prestations relatives aux produits sélectionnés et aussi à des fins de marketing. Toutes les données sont traitées de manière confidentielle, avec diligence et conformément à leur finalité; aucune donnée n'est transmise au-delà des partenaires contractuels de l'Emetteur ni rendue accessible à des tiers; toutes les données sont gardées pendant la période et dans la mesure nécessaire pour réaliser une prestation ou pour satisfaire aux obligations légales de l'Emetteur. Des produits et des services exclusifs et privilégiés peuvent être offerts au titulaire sur la base de ses données. Le titulaire peut renoncer à de telles offres au moyen d'une déclaration écrite. L'Emetteur est par ailleurs autorisé à faire appel à des tiers en Suisse et à l'étranger dans l'accomplissement de ses tâches, notamment pour la bonne exécution du contrat et pour le traitement des transactions effectuées au moyen de sa Carte, dans la mesure où la législation suisse le permet et, plus particulièrement, moyennant la garantie d'une protection des données adéquate. Le titulaire accepte que l'Emetteur mette à disposition de ces tiers en Suisse et à l'étranger toutes les données dont elle dispose dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour l'accomplissement exact des tâches attribuées.

7. Modification des Conditions générales

L'Emetteur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG ainsi que le récapitulatif des prestations (y compris l'ajustement des Cotisations annuelles, des taux d'intérêt, des commissions, etc.). Les modifications sont communiquées par écrit ou par d'autres moyens appropriés et sont considérées comme acceptées si la Carte n'est pas retournée avant l'entrée en vigueur de celles-ci à l'Emetteur.

Vue d'ensemble des prestations (extrait)	Classic	Gold	Exclusive	Prepaid
Cotisation annuelle – carte principale	CHF 48	CHF 144	CHF 216	CHF 48
Cotisation annuelle – carte supplémentaire	CHF 24	CHF 72	CHF 108	CHF 24
Transactions en monnaies étrangères	2 %	2 %	1,75 %	2 %
Transactions en CHF à l'étranger	2 %	2 %	1,75 %	2 %
Retrait d'espèces*	3,75 %, minimum CHF 5 (CH)/CHF 10 (étranger)			
Versements effectués au guichet de la poste	CHF 2	CHF 2	CHF 2	CHF 2
Taux d'intérêt annuel**	12 %	12 %	12 %	–
Facture sur papier	CHF 2 par facture			

*Les transactions relatives aux loteries (hormis Swiss Lotto/Loterie Romande), aux paris ou aux casinos sont considérées comme des retraits en espèces (Gambling). La cotisation minimale de CHF 5/10 ne s'applique pas sur les transactions relatives aux loteries, aux paris et aux casinos.

**Etat 1.7.2016. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux d'intérêt annuel sera communiquée au titulaire sur la facture ou sous une autre forme appropriée.